

Fascicule 26

le mardi 27 mars 2001

13 heures

Prière.

Il est unanimement convenu de suspendre la séance jusqu'à 14 h 30.

Le président suspend la séance à 13 h 5.

14 h 30

Le président reprend le fauteuil.

L'hon. N. Betts, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

le 27 mars 2001

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année se terminant le 31 mars 2002, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Marilyn Trenholme Counsell

Sur la motion de l'hon. N. Betts, appuyé par l'hon. M. Lord, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Conformément à l'avis de motion 47, l'hon. N. Betts, appuyé par l'hon. M. Lord, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. N. Betts prononce le discours du budget.

Le débat sur le budget est ajourné sur la motion de M^{me} Mersereau.

Le président, sur la demande de l'hon. M. Green, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 15 h 48.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel du surintendant des assurances pour 1998-1999 (18 février 2001) ;
documents demandés dans l'avis de motion 74 (22 février 2001) ;

